

**L**e **taux de pauvreté** <sup>(1)</sup>  de la **région Centre-Val de Loire, en 2018, est inférieur à celui du niveau national** (respectivement 13,1 % en région contre 14,6 % en France hexagonale). À l'échelle des départements de la région, celui de l'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (12,0 %). À l'inverse, le département de l'Indre a le taux le plus élevé (14,5 %). **Quel que soit le territoire, les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (21,4 % en Centre-Val de Loire et 22,2 % en France hexagonale). D'une manière générale, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté par classe d'âge les plus élevés des départements de la région. Les taux de pauvreté restent cependant plus élevés en milieu urbain. La cartographie régionale par EPCI montre les taux les plus élevés sur les préfectures et les sous-préfectures mais aussi sur des petites communautés de communes du sud de la région.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

**La crise sanitaire a généré une hausse des effectifs de bénéficiaires de prestations sociales. D'une manière générale, il est relevé par rapport à l'année précédente, une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, de la prime d'activité, de l'ASF, etc.**

La **région** compte, au 31 décembre 2020, plus de **525 000 allocataires**, ce qui représente **45,1 % des ménages (+1,6 % par rapport à fin 2019)**. Au total, **48,7 % de la population régionale bénéficie d'au moins une allocation** de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). À l'échelle des départements, le taux varie de 42,6 % dans l'Indre à 51,3 % dans le Loiret.

Fin 2020, le **RSA socle** <sup>(2)</sup> concerne près de **65 700 allocataires de la région** (nombre d'allocataires en hausse de 8,8 % par rapport à fin 2019), soit un **taux de bénéficiaires de 4,2 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans (4,2 % au niveau national au 31.12.2019)**. Le RSA socle majoré est attribué en région à plus de **8 000 allocataires** (12,2 % de l'ensemble des allocataires du RSA socle) et le **RSA socle non majoré à 57 600 allocataires** (87,8 %). Le taux d'allocataires du RSA socle varie en région de 3,6 % dans l'Eure-et-Loir à 5,5 % dans le Cher. Les taux de bénéficiaires du RSA socle sont, d'une manière générale, plus élevés dans les EPCI urbanisés de la région mais aussi dans les communautés de communes du sud du Cher.

Fin 2020, le **Centre-Val de Loire** compte **9,9 allocataires du RSA socle majoré pour 100 familles monoparentales**. Le taux est de 8,8 % au niveau national (31.12.2019) et varie en région de 8,3 % dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher à 12,0 % dans le Cher.

À la fin de l'année 2020, près de **178 250 allocataires de la région bénéficient de la prime d'activité, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à l'année précédente** (+1,7 % au niveau national).

L'**allocation de soutien familial (ASF)** <sup>(3)</sup> est délivrée, fin 2020, à près de 27 800 allocataires de la région, soit un taux de **8,0 bénéficiaires pour 100 familles monoparentales (8,1 % au niveau national)**. Le nombre d'allocataires de l'ASF a augmenté en région entre 2019 et 2020 tout comme au niveau national (respectivement +3,7 % en région et +3,1 % en France hexagonale). Le taux varie en région de 7,0 % dans l'Eure-et-Loir à 9,0 % dans l'Indre. L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés.

Fin 2020, l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** <sup>(4)</sup> est délivrée en **région Centre-Val de Loire à 12 200 allocataires**, ce qui représente **9,5 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 18 à 59 ans (9,4 ‰ au niveau national). Le taux varie en région de 8,7 ‰ dans l'Indre-et-Loire et le Loiret à 12,3 ‰ dans le Cher. Le nombre d'allocataires en région est presque resté stable (-0,2 %) entre la fin de l'année 2019 et la fin de l'année 2020 tandis qu'il a augmenté au niveau national (+1,9 %).

La **région compte, fin 2019, plus de 2 400 allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** <sup>(5)</sup>, soit un **taux de 2,2 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 20 à 59 ans (**2,8 ‰ en France hexagonale**). Le taux de bénéficiaires en région varie de 1,6 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 3,4 ‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social <sup>(6)</sup> permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la **région compte près de 200 100 logements sociaux** (y compris logements non conventionnés des SEM), soit une **densité de 17,5 logements sociaux pour 100 résidences principales** (17,9 % en France hexagonale).

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus<sup>(7)</sup>. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui a pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1<sup>er</sup> poste de dépenses des foyers français.

Au total, au 31 décembre 2020, **234 500 résidents de la région ont bénéficié d'au moins une allocation logement (ALS, ALF, APL)** , ce qui représente **201,4 bénéficiaires pour 1000 ménages (222,3 ‰ en France hexagonale)**. Le taux varie en région de

161,7 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 241,1 ‰ dans l'Indre-et-Loire. Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infra-départementale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés d'une manière générale dans les EPCI les plus urbanisés de la région ■

- 1. Taux de pauvreté :** Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
- 2. Le revenu de solidarité active (RSA)** est une allocation qui a été instaurée au 1<sup>er</sup> juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité a été supprimé en 2016. Une prime d'activité s'est substituée au RSA activité. Dès lors, le RSA correspond au RSA socle et au RSA jeune.
- 3. L'allocation de soutien familial (ASF)** est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
- 4. L'allocation de solidarité spécifique (ASS)** est versée, sous conditions de ressources, par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
- 5. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
- 6. Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux** recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH, associations agréées) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM...).
- 7. Le logement social** a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

## DONNÉES GÉNÉRALES

23

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2018</b>	14,3 %	12,0 %	14,5 %	13,0 %	12,6 %	13,2 %	13,1 %	14,6 %
<b>Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2018</b>								
<i>Moins de 30 ans</i>	22,9 %	17,5 %	24,3 %	23,2 %	19,7 %	21,3 %	21,4 %	22,2 %
<i>De 30 à 39 ans</i>	18,2 %	14,3 %	18,0 %	15,4 %	16,9 %	16,6 %	16,2 %	16,8 %
<i>De 40 à 49 ans</i>	16,8 %	14,3 %	17,0 %	14,4 %	15,4 %	15,6 %	15,3 %	16,7 %
<i>De 50 à 59 ans</i>	14,5 %	11,9 %	14,5 %	12,5 %	12,5 %	12,3 %	12,8 %	14,6 %
<i>De 60 à 74 ans</i>	10,0 %	8,2 %	10,1 %	8,6 %	7,8 %	8,5 %	8,7 %	10,5 %
<i>75 ans ou plus</i>	9,0 %	6,6 %	10,9 %	8,1 %	7,2 %	6,6 %	7,8 %	9,7 %
<b>Nombre total d'allocataires au 31.12.2020 pour 100 ménages</b>	61 990 43,5 %	79 900 43,2 %	43 195 40,9 %	137 762 48,9 %	62 662 41,8 %	139 602 46,7 %	525 111 45,1 %	13 903 867 47,9 %
<b>Nombre total de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2020 pour 100 personnes</b>	138 943 45,8 %	211 561 49,0 %	94 039 42,6 %	308 491 50,8 %	150 911 45,7 %	348 533 51,3 %	1 252 478 48,7 %	ND
<b>Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2020</b>	9 830	9 464	5 740	15 218	7 810	17 619	65 681	1 707 800 (31.12.2019)
<i>dont RSA socle majoré</i>	1 153	1 157	741	1 779	831	2 362	8 023	197 500
<i>dont RSA socle non majoré</i>	8 674	8 302	4 995	13 431	6 977	15 246	57 625	1 509 600
<b>Nombre d'allocataires de la prime d'activité (PPA) au 31.12.2020</b>	21 260	26 862	15 888	44 800	22 240	47 193	178 243	4 419 662
<b>Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2020 pour 100 personnes de 15 à 64 ans</b>	9 830 5,5 %	9 464 3,6 %	5 740 4,5 %	15 218 4,1 %	7 810 4,1 %	17 619 4,3 %	65 681 4,2 %	1 707 800 (31.12.2019) 4,2 %
<b>Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2020 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans</b>	1 153 12,0 %	1 157 8,9 %	741 10,9 %	1 779 9,1 %	831 8,9 %	2 362 10,3 %	8 023 9,9 %	197 500 (31.12.2019) 8,8 %
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50 % des revenus au 31.12.2020 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	36 553 69,8 %	56 372 78,3 %	25 638 71,7 %	85 580 76,0 %	40 440 75,4 %	92 135 76,6 %	336 718 75,4 %	8 639 953 73,9 %
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31.12.2020 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	9 498 18,1 %	8 946 12,4 %	5 846 16,3 %	15 699 13,9 %	7 456 13,9 %	15 748 13,1 %	63 193 14,1 %	1 824 414 15,6 %
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2020 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans</b>	1 793 12,3 ‰	1 990 9,2 ‰	1 215 11,9 ‰	2 718 8,7 ‰	1 457 9,3 ‰	3 028 8,7 ‰	12 201 9,5 ‰	320 523 9,4 ‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2019 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans</b>	344 2,7 ‰	298 1,6 ‰	302 3,4 ‰	472 1,8 ‰	318 2,3 ‰	682 2,3 ‰	2 416 2,2 ‰	81 100 2,8 ‰

24

VALEURS COMMENTÉES

Sources : Caf, MSA au 31.12.2020, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2020, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2020, Dreal Centre-Val de Loire (S0eS, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2020), Insee (RP 2018), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

\*Sources : Pôle emploi, Fichier national des allocataires (FNA), données brutes

\*\* Sources : Cnamts, CDC, estimations Drees

# Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

## DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage*** au 31.12.2020</b>	48	43	12	17	17	37	174	ND
<b>Nombre de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour 100 résidences principales</b>	21 156 15,0 %	32 331 17,7 %	17 542 16,8 %	56 030 20,3 %	21 626 14,6 %	52 229 17,8 %	200 914 17,5 %	5 075 759 17,9 %
<b>Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2020 pour 1 000 ménages</b>	13 206 92,7 ‰	15 940 86,1 ‰	10 547 99,8 ‰	32 301 114,6 ‰	13 116 87,4 ‰	30 964 103,6 ‰	116 074 99,7 ‰	2 953 234 101,8 ‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2020 pour 1 000 ménages</b>	9 730 68,3 ‰	7 910 42,7 ‰	6 370 60,3 ‰	29 379 104,2 ‰	8 567 57,1 ‰	21 757 72,8 ‰	83 713 71,9 ‰	2 488 727 85,8 ‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2020 pour 1 000 ménages</b>	4 915 34,5 ‰	6 079 32,9 ‰	3 187 30,2 ‰	6 281 22,3 ‰	4 127 27,5 ‰	10 111 33,8 ‰	34 700 29,8 ‰	1 004 019 34,6 ‰
<b>25</b> <b>Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2020 pour 1 000 ménages</b>	27 851 195,4 ‰	29 929 161,7 ‰	20 104 190,2 ‰	67 961 241,1 ‰	25 810 172,0 ‰	62 832 210,2 ‰	234 487 201,4 ‰	6 445 980 222,3 ‰
<b>26</b> <b>Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2020 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans</b>	3 376 8,9 %	4 312 7,0 %	2 365 9,0 %	6 502 8,0 %	3 156 7,4 %	8 050 8,4 %	27 761 8,0 %	732 570 8,1 %
<b>Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31.12.2020 pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans</b>	8 303 219,1 ‰	12 920 209,9 ‰	5 575 211,6 ‰	17 183 212,2 ‰	8 742 205,2 ‰	21 397 223,6 ‰	74 120 214,8 ‰	1 872 103 206,6 ‰

 VALEURS COMMENTÉES

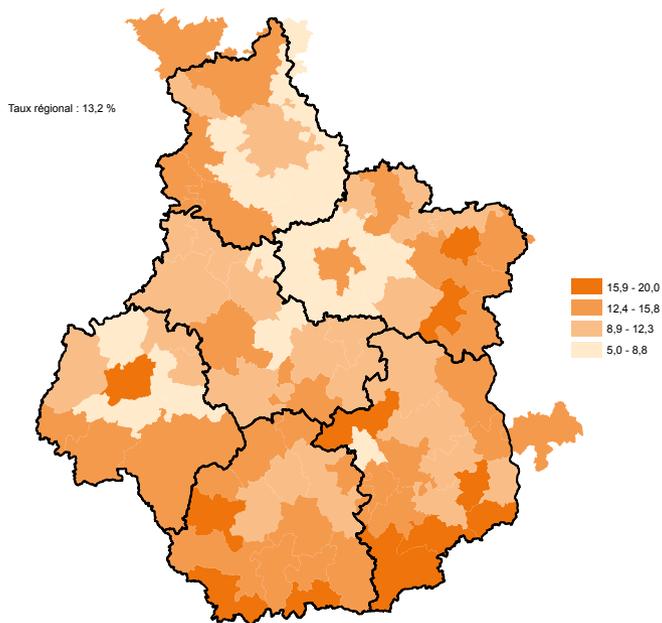
Sources : Caf, MSA au 31.12.2020, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2020, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2020, Dreal Centre-Val de Loire (S0es, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2020), Insee (RP 2018), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

\*\*\*Sources : Cnav (Bilan de l'Assurance Veuvage Année 2020), MSA



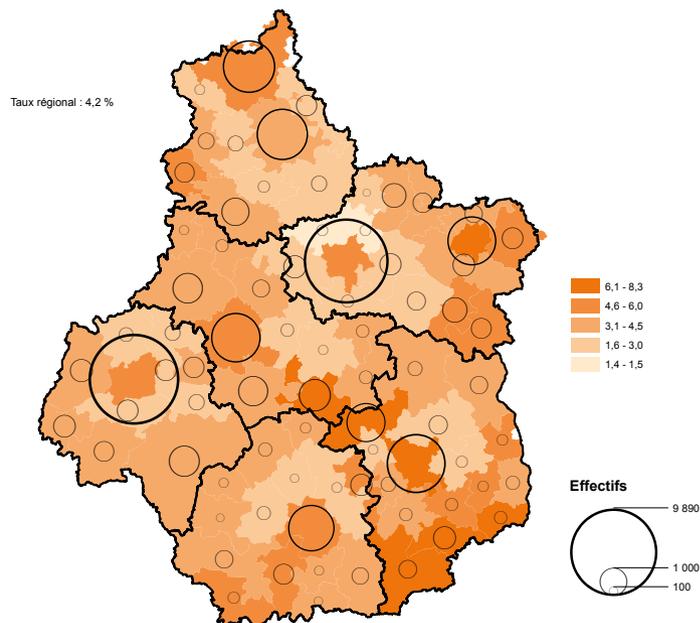
## CARTOGRAPHIE

23 Taux de pauvreté en 2018 (en %)



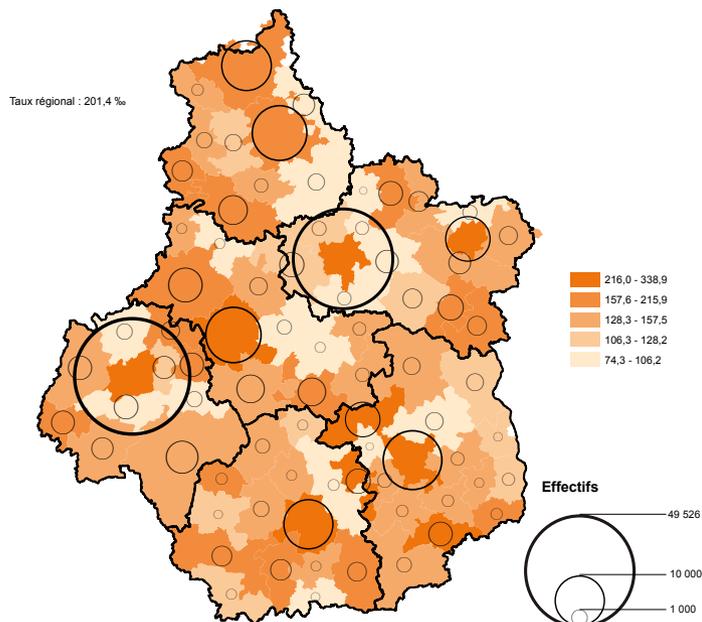
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - Admin Express - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

24 Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2020 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans



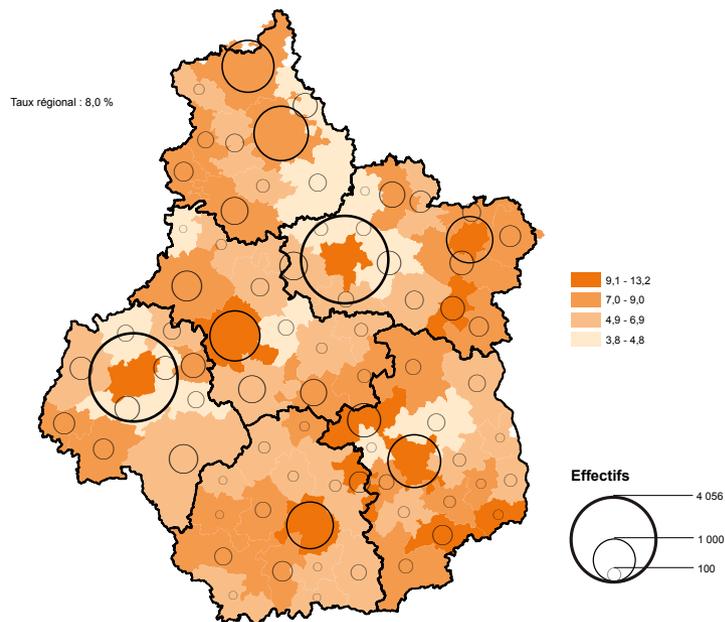
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2018) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

25 Nombre de bénéficiaires d'allocations logement (ALS, ALF, APL) au 31.12.2020 pour 1000 ménages



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2018) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

26 Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2020 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2018) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire